

quartz

Attestation d'assurance

Responsabilité Civile Professionnelle


HISCOX

Assuré par notre partenaire

Catégorie

Assurances Professionnelles by Hiscox RC Pro Métiers du conseil en entreprise

Juridictions & Loi applicables

Monde entier hors USA et Canada.

Références

Numéro de contrat

PIMAN-23010003

Assuré

S3d Engineering

29 Square Jean Bureau - 33000 Bordeaux

Activités déclarées

- Activités informatiques annexes - hors secteurs automobile & aéroports / logiciels de paiement / contrôle de machines & SCADA / secteur médical / logiciels SAP / Oracle

La présente attestation est valable pour la période du Du 08/01/2023 au 08/01/2024

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières (établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance), des Conditions Générales N° RC0620 et du(des) module(s) n° MAN0620 "Assurances Professionnelles by Hiscox - Métiers du conseil en entreprise", n° RCE0620 et n° RC0620-PJ0116.

Paris le 08/01/2023
Les Assureurs



quartz | 5 Avenue du Général de Gaulle, 94160 Saint-Mandé | 01 76 40 12 82 | helloquartz.com

Quartz, société de courtage d'assurances régie par le Code des Assurances, au capital de 1918,30 €, dont le siège social est situé au 5 Avenue du Général de Gaulle, 94160 Saint-Mandé - Immatriculée au RCS de Créteil sous le n° 839 795 051 - n° ORIAS 1800 4235. Conformément au Code des Assurances (Art. L. 512-6, R. 512-14 et Art. 512-4) la société Quartz a souscrit une assurance de responsabilité civile professionnelle (n° RCP71513) ainsi qu'une garantie financière (n° GFI71513) auprès de la société d'assurance CGPA, dont le siège social est situé au 46 rue Cardinet 75017 Paris. Assureur : Hiscox SA - Hiscox France 38, Avenue de l'Opéra - 75002 Paris. Adresse postale : 12, quai des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux. Siège social : 35F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg. Téléphone : 01 53 21 82 82 Numéro d'enregistrement au Luxembourg : B217018 - R.C.S. Paris 833 546 989

Tableaux des garanties et franchises

Responsabilité civile professionnelle et/ou responsabilité civile après livraison

Sauf mention contraire, les garanties s'entendent **par sinistre et par année d'assurance**

Étendue des garanties	50 000 €
Dont :	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	50 000 €

Recours juridiques professionnels

Par année d'assurance	Illimité
Par litige	50 000 €

Responsabilité Civile Exploitation – Responsabilité Civile Employeur

Sauf mention contraire, les garanties s'entendent **par sinistre**

Par année d'assurance	8 000 000 €
Dont :	
Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500 000 €
Dommages immatériels non consécutifs	500 000 €
Intoxications alimentaires	800 000 €
Maladies professionnelles et/ou faute inexcusable	1 500 000 € par année d'assurance
Atteintes accidentelles à l'environnement	800 000 €
Vol par préposés	30 000 €